

# CLASSIFICATIONS 1821 : LA CGT MARQUE UN PAS DE CÔTÉ

## Pas de recul, une exigence de méthode.

Dans le cadre des négociations de branche sur les classifications, la CGT refuse d'avancer à marche forcée dans un cadre juridique qui est en train de changer.

La directive européenne 2023/970 sur la transparence des rémunérations doit être transposée en droit français. Elle devait l'être avant le 7 juin mais l'état a choisi d'éventuelles sanctions plutôt que la transposition. Elle vise à renforcer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur, par la transparence des rémunérations et par des mécanismes d'application renforcés.

Cette directive n'est pas un simple texte technique, elle impacte directement les classifications, car elle prévoit que les systèmes d'évaluation et de classification des emplois reposent sur des critères objectifs, non sexistes, notamment les compétences, les efforts, les responsabilités et les conditions de travail.

Elle prévoit aussi que les salariés devront avoir accès aux critères utilisés pour déterminer la rémunération, les niveaux de rémunération et la progression salariale.

## Pourquoi la CGT marque un pas de côté ?

Parce qu'il serait irresponsable de finaliser aujourd'hui une grille de classifications alors que le cadre légal français n'est pas stabilisé.

La CGT ne cautionnera pas une négociation menée comme si rien ne changeait. Dans de nombreuses dimensions, le 54<sup>ème</sup> congrès a rappelé la nécessité de mener collectivement la lutte et c'est bien ce que nous entendons réaliser.

Nous ne voulons pas d'un accord qui pourrait être incomplet, dépassé ou défavorable aux salariés dès la transposition de la directive. Nous demandons donc que la branche attende le cadre juridique définitif avant d'avancer plus loin sur les classifications.

## Le patronat doit entendre l'appel de la CGT

La CGT appelle le patronat de la branche à entendre l'urgence sociale.

Les salariés subissent l'inflation, le tassement des grilles, la perte de pouvoir d'achat et le manque de reconnaissance de leurs métiers.

## Nos exigences sont claires

La CGT revendique : aucune classification au rabais, une vraie reconnaissance des qualifications et de l'expérience, une grille lisible, transparente, contrôlable et opposable, des emplois repères qui permettent à chacun de se positionner, des garanties collectives de contrôle par la branche # un pied de grille bien au-dessus du SMIC

Marquer un pas de côté, ce n'est pas abandonner la négociation, c'est refuser de signer dans le flou, c'est empêcher que les salariés soient enfermés dans une grille construite avant même que le nouveau droit français soit connu c'est exiger que les classifications servent enfin à reconnaître le travail dans une convention collective regroupée par la diversité de ses activités mais aussi par une réalité facilement mesurable ; le « déclassement » de la masse ouvrière par le salaire et la classification.

**Toutes et tous mobilisé-es pour nos salaires, nos  
qualifications et nos droits !**



## Contacts

☎ 01.55.82.85.39

✉ federation@verreceram-cgt.fr

🌐 www.verreceram-cgt.fr